

Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

NUMÉRO 9 - FÉVRIER 2017



ACTIONS

Les saignées en ville :
développez votre patientèle

ACTUALITÉ

Coordination des soins :
facilitation oui, ubérisation non

À RETENIR

Agenda

Questions / Réponses

EDITO

La pression s'accroît ...



Vous nous faites part des difficultés que vous rencontrez quotidiennement dans vos relations avec les services d'HAD, les Cabinets « de perfusion » et leur prestataires associés en toute opacité, et une nouveauté : les plateformes de mise en relation payantes. Celles-ci étant sensées vous procurer un travail qui devrait normalement vous revenir si un système de captage à la source n'était pas en fonction ici et là. (Uber quand tu nous tiens ...)

Tout ceci conjugué avec une hausse de la démographie des Infirmières libérales en Ile de France toujours aussi exponentielle et parallèle à celle des charges, fait qu'il devient compliqué, sur certains secteurs, d'arriver à un équilibre financier pérenne.

Si nos travaux dans le domaine de l'HAD sont sur le point d'aboutir, malgré des difficultés de normalisation que vous comprendrez aisément au vu des enjeux financiers, nous avons entamé une réflexion sur le reproche qui nous est fait constamment par les structures : à savoir le manque d'organisation de notre profession et la difficulté (certes parfois réelle) qu'ont les établissements pour trouver le bon interlocuteur à leurs demandes de soins à domicile.

Une de nos missions est l'organisation de l'exercice professionnel ; et nous pensons qu'il est de nos prérogatives de faciliter la mise en relation entre les demandeurs de soins institutionnels et les offreurs de soins que nous sommes. D'autre part notre absence d'intérêts pécuniaires autres que l'intérêt commun de la profession, nous donne une forte légitimité pour agir et proposer, notamment dans ce domaine.

Nous travaillons d'arrache-pied sur ce sujet et serons en mesure de vous présenter des solutions dans les mois qui viennent.

Jean-Jules MORTEO, Président

ACTIONS

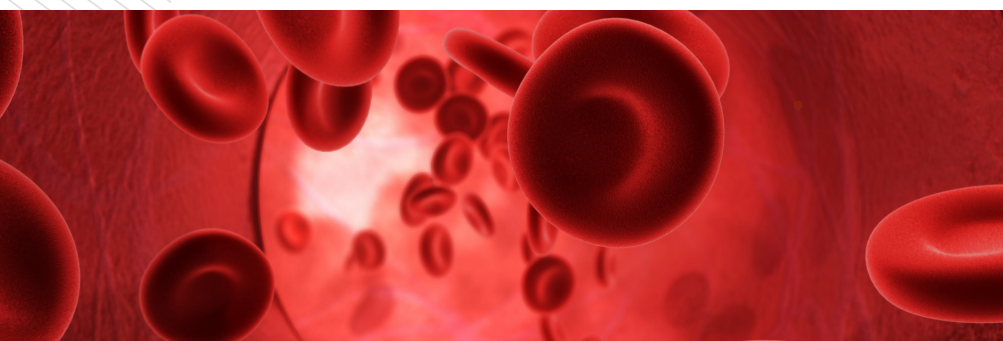
Les saignées en ville : développez votre patientèle

Depuis plusieurs mois l'URPS infirmiers travaille de concert avec l'Agence régionale de santé (ARS), les associations de patients et les structures hospitalières pour améliorer le parcours des patients atteints d'hémochromatose.

En effet, les patients atteints de cette maladie sont confrontés à plusieurs obstacles, notamment pour la réalisation de leurs saignées.

Si pour un certain nombre de patients, il est possible d'effectuer des dons-saignées au sein de l'Etablissement français du sang (EFS), pour d'autres en revanche, (par exemple les patients âgés de plus de 70 ans), il est possible de faire faire ses saignées par un infirmier libéral (à domicile ou au cabinet).

Cet acte, qui figure à la NGAP (AMI 5), reste assez méconnu des infirmiers ou souffre de filière captive.



C'est dans ce contexte que votre URPS s'est emparée du sujet visant plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès des patients aux saignées en ville
- Augmenter le nombre de saignées en ville
- Accompagner les infirmiers libéraux dans le développement de cette activité de soins
- Promouvoir le respect des règles de déontologie (respect du libre choix du patient, pas de filière de soins captive)

Retrouvez plus d'informations

- sur notre site internet : www.idf.infirmiers-urps.org
- sur le site de ferif : www.ferif-parcoursheмоchromatose.fr

Pour vous présenter les outils créés pour vous accompagner, et bénéficier de retours d'expérience de patients ou d'infirmiers libéraux, nous organisons des réunions départementales ouvertes à tous les infirmiers libéraux.

**En 2017
nous organiserons
4 réunions auxquelles
vous serez conviés :**

- **28 avril 2017 :**
au CH d'Argenteuil (95)
- **8 juin 2017 :**
à l'hôpital Beaujon (92)
- **9 octobre 2017 :**
à l'hôpital européen Georges Pompidou (75)
- **11 décembre 2017 :**
à l'hôpital Jean Verdier (93)



Pour être sûr de recevoir l'invitation, écrivez-nous à :

urps.idf@gmail.com



AAPml
Association d'Aide aux Professionnels
de santé et Médecins Libéraux

En cas d'épuisement professionnel, ou pour vous aider à passer un cap difficile, la cellule d'écoute est présente, et ce dans le respect de l'anonymat.

0 826 004 580 (0,15€/minute)
www.aapml.fr

ACTUALITÉS

Coordination des soins : facilitation oui, ubérisation non

Le parcours du patient ou la coordination ville-hôpital posent, depuis des années, des problèmes d'organisation entre professionnels de santé et avec les structures de soins. Révolution digitale et technologique oblige, c'est aussi devenu un terrain d'initiative et de business. Avec, à la clef de sérieux problèmes d'éthique et d'équité entre professionnels. Les infirmiers libéraux d'Île-de-France sont de plus en plus concernés par ce phénomène.

Plate-forme de mise en relation entre hôpitaux et Idel pour le retour à domicile d'un patient, service de coordination et de mise en relation de structures de soins avec des paramédicaux de ville, call center de dispatching... : les initiatives visant à faciliter la mise en relation des prescripteurs avec les Idel se multiplient. Elles passent par des technologies diverses, de la plate-forme digitale type Uber, au traditionnel call center. Ces services et plate-formes répondent sans conteste au besoin de coordination entre les acteurs de soins qui fait problème en France depuis des années. Les hôpitaux ou les maisons de santé y adhèrent pour gagner en temps et en efficacité. Un appel à l'un de ces services leur épargne dix coups de fil aux Idel implantés à proximité du domicile du patient de retour chez lui. Ces services permettent même de lutter contre la tentation des hôpitaux de recourir de plus en plus et souvent à tort, à la HAD ou aux SSIAD renforcés.

Des dérives dangereuses pour les Idel

Pourtant, la situation ne peut rester en l'état, les dérives liées à l'existence de ces services étant déjà perceptibles. D'initiative privée, ces services de coordination créent des distorsions entre Idel. Ils y a ceux qui y adhèrent et les autres qui sont, de fait, exclus du champ de vision des hôpitaux. Sachant que ces derniers sont, de plus en plus nombreux à décider de passer par ce type de services pour gérer la mise en contact des patients avec les Idel. Les plates-formes, dans leur fonctionnement même, engendrent des comportements ou simplement des situations au mieux absurdes, au pire anti-confraternelles. Sans parler de l'atteinte à la liberté de choix du patient lui-même.

Perte d'indépendance à terme

Gérées sans les garde-fous nécessaires, ces plates-formes induisent surtout, à terme, un changement profond de la relation entre l'Idel et sa patientèle. Aujourd'hui centré sur la fluidification du passage du patient entre l'hôpital et la ville, ce type de service incite de fait les Idel à s'en remettre à ces structures pour l'ensemble de leur activité. Aujourd'hui, les Idel transfèrent déjà ponctuellement et volontairement, leur patientèle à ces entreprises privées, au risque de s'en rendre petit à petit totalement dépendants, quitte à mettre à mal les valeurs et l'intérêt même de l'exercice libéral. Assisterons-nous demain à des manifestations d'Idel devant le siège d'une plateforme pour protester contre la hausse brutale et sans concertation de la commission prélevée pour la mise en relation avec un patient ?

Réflexion en cours à l'URPS

Le risque n'est pas nul et des dérives ont déjà été signalées. L'URPS infirmiers d'Île-de-France a donc décidé de se saisir du problème et d'explorer des solutions qui permettraient de conserver les bienfaits de la technologie pour une meilleure coordination tout en écartant les principaux risques. Nous vous informerons de l'avancée de nos réflexions.



À RETENIR

AGENDA

16 et 17 mars 2017

Congrès sur la fragilité
du sujet âgé et la prévention
de la perte d'autonomie
Paris

25 mars 2017

Rencontres Infirmières
en Oncologie (RIO)
Paris

30 et 31 mars 2017

Journées Nationales des
Infirmiers Libéraux (JNIL)
Issy-les-Moulineaux

27 avril 2017

2^e Hackathon de l'Essonne
Corbeil-Essonnes

16 au 18 mai 2017

Salon infirmier
Paris

30 juin 2017

Colloque organisé par
le CISS Ile-de-France
sur le bon usage
du médicament
Paris



QUESTIONS / RÉPONSES

Puis-je arrêter la prise en charge
de mon patient à tout moment ?

OUI | Cependant, quel que soit le motif, cela ne doit pas nuire au patient, et vous devez rechercher toute solution pour que la **continuité des soins** soit assurée. Après avoir expliqué à votre patient les motifs de l'interruption des soins, vous devez envoyer un courrier en recommandé avec AR (accusé de réception), auquel vous devez joindre la liste des infirmiers de son quartier. N'oubliez pas de mentionner la date de fin de la prise en charge et de transmettre les prescriptions en cours. Enfin, informez son médecin traitant dans les meilleurs délais.

Le contrat de remplacement est-il obligatoire ?

OUI | au-delà d'une durée de vingt-quatre heures, ou en cas de remplacement d'une durée inférieure à vingt-quatre heures mais répété, un contrat de remplacement doit être établi par écrit entre les deux parties et **être communiqué au conseil départemental de l'ordre**.

www.idf.infirmiers-urps.org

URPS Infirmiers d'Ile-de-France,
12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

Participation à la rédaction : agence Presse Info Plus - conception graphique - maquette : ikebana-spirit.com
Crédits : fotolia.com / Impression : Compédit Beauregard // Numéro ISSN : 2271-7560